



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du mercredi 12 novembre 2025 au vendredi 28 novembre 2025

Par arrêté municipal n° 48 / 2025 en date du 09 octobre 2025

M. le maire de la commune de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS ouvre une enquête publique à la mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS, 1 Route de Lyon - 01800 SAINT MAURICE DE GOURDANS

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté municipal en date du 09 octobre 2025, M. le maire de la commune de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°2 du PLU. A cet effet, la présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Mme Audrey RANCHIN en qualité de commissaire enquêtrice et M. Alain BIDAULT en qualité de commissaire enquêteur suppléant. L'enquête publique est ouverte pendant une durée de 17 jours du mercredi 12 novembre 2025 à 09h00 au vendredi 28 novembre 2025 à 18h, à la mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter les dossiers comprenant le projet de modification n°2 du PLU accompagnés des avis des personnes publiques associées à la mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS – 1 Route de Lyon – 01800 SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à la mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS. La commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions du public, communiquera toutes informations utiles sur le dossier et le registre d'enquête au cours des permanences à la mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS.

Dates des 3 permanences :

✓ Mercredi 12 novembre 2025 de 9h à 12h,

✓ Samedi 22 novembre 2025 de 9h à 12h,

✓ Vendredi 28 novembre 2025 de 15h à 18h,

Le public pourra adresser ses observations par courrier à l'attention de Mme. la commissaire enquêtrice à la mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6767@registre-dematerialise.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consultées et communiquées aux frais de la personne qui en fait la demande. Cet avis est affiché à la mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS et peut être consulté, ainsi que le dossier soumis à enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6767>.

Au terme de l'enquête publique, la modification n°2 du PLU sera approuvée par délibération au conseil municipal de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS. Le rapport, l'avis motivé de la commissaire enquêtrice et ses conclusions seront déposés à la mairie de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS pour être tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ils seront également consultables, pendant un an sur le site internet de la commune de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS: <https://saintmauricedegourdans.fr/>

Fabrice VENET,
Maire de la commune
de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS